

CODE DE CONDUITE

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Nous sommes une entreprise internationale spécialisée dans les planifications complexes de prestations d'architecture et d'ingénierie très exigeantes et nous avons, à ce titre, tout à fait conscience de notre responsabilité présente et future envers la société. Nous orientons notre action sur des valeurs éthiques fondamentales que nous intégrons dans nos activités. Dans la gestion de notre entreprise, nous savons et insistons sur le fait que le respect de la législation et le comportement éthique sont d'une grande importance pour le succès durable d'Inros Lackner.

Nous appliquons une politique de la tolérance zéro en matière de mauvaise conduite. Tout comportement contraire à l'éthique, tel que la corruption, la fraude, la discrimination, le harcèlement, les violations des droits humains ou autre, n'est pas toléré et donne lieu à des prises de mesures appropriées.

Pour que notre groupe d'entreprises soit toujours aussi prospère, nous voulons construire ensemble l'avenir d'Inros Lackner et, dans l'unité, faire preuve d'ouverture, d'honnêteté, d'engagement et de bon esprit envers nos collègues, nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux, nos concurrents et la société.

Le code de conduite a pour but de vous aider, à tout moment, à axer votre activité professionnelle sur des valeurs et des lignes directrices d'Inros Lackner et à prendre des décisions responsables. Si vous n'êtes pas sûr de savoir comment bien agir dans certaines situations, parlez-en à votre supérieur hiérarchique, à votre responsable Compliance (sur les sites étrangers, à la personne chargée de la compliance) ou à nous directement.

Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement ce code de conduite et de vous familiariser avec les valeurs d'Inros Lackner. Au quotidien, axez vos décisions et vos actions professionnelles Inros Lackner sur les règles de conduite définies ici. Nous vous encourageons à parler ouvertement à votre supérieur ou à votre responsable de la compliance si vous remarquez que les règles de conduite d'Inros Lackner ne sont pas respectées.

Directeurs exécutifs d'INROS LACKNER SE

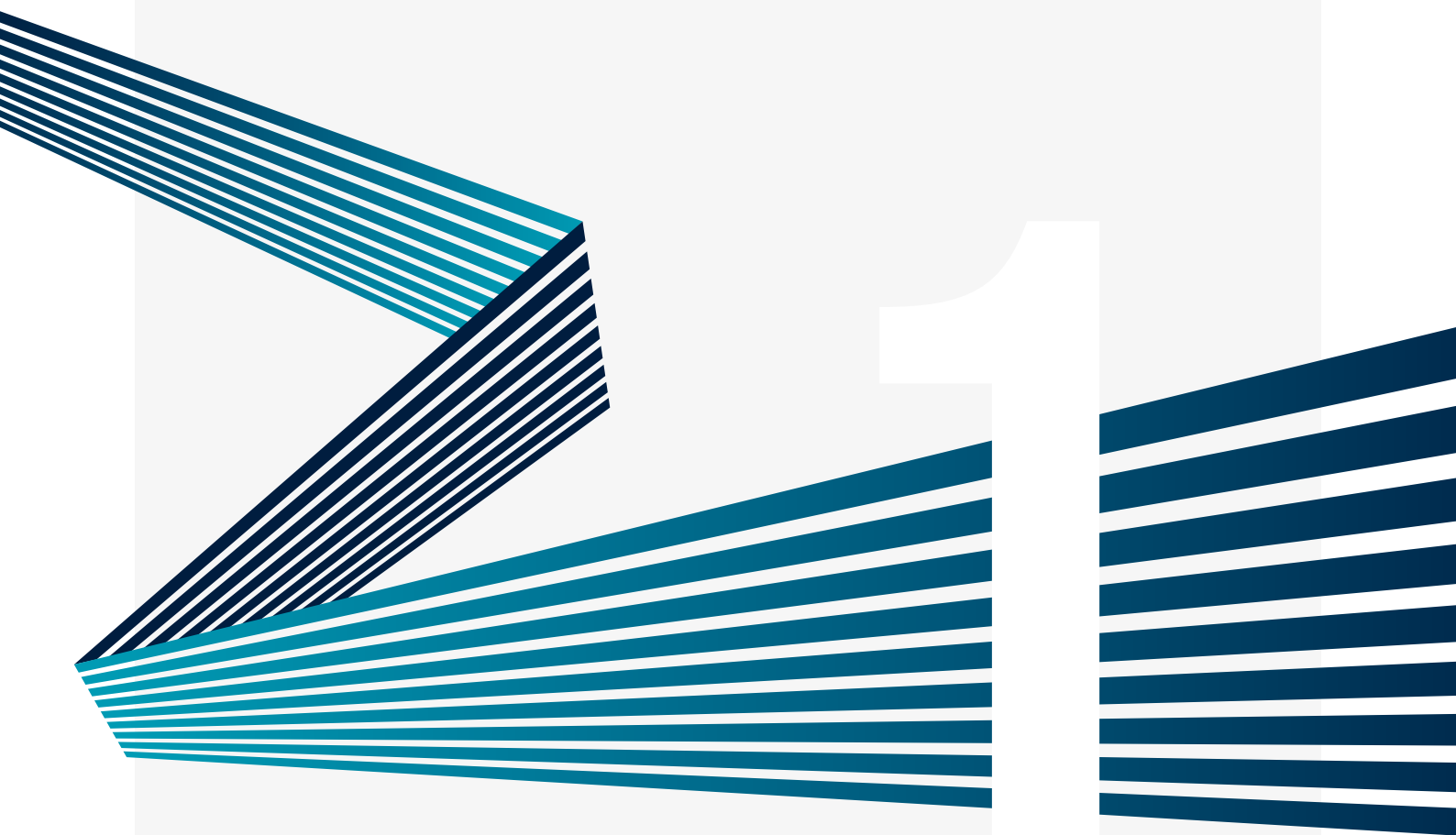
CODE DE CONDUITE

Préface de la direction	2
1 Gestion d'entreprise axée sur les valeurs	4
2 Règles de conduite INROS LACKNER	6
2.1 Respect des lois et des normes internationales	7
2.2 Droits humains et coopération non discriminatoire	7
2.3 Liberté d'association et rémunération	9
2.4 Sécurité au travail et sécurité des produits	9
2.5 Conflits d'intérêts	10
2.6 Lutte contre la corruption et gestion des gratifications	11
2.7 Concurrence loyale	12
2.8 Informations et documents financiers non publics	12
2.9 Protection et sécurité des données	13
2.10 Protection des biens, de la propriété intellectuelle et des secrets commerciaux	13
2.11 Contrôle des exportations et sanctions	14
2.12 Prévention contre le blanchiment d'argent	14
2.13 Coopération dans la chaîne d'approvisionnement	15
2.14 Protection de l'environnement	15
3 Le caractère obligatoire du code de conduite	16
4 La compliance chez INROS LACKNER	18
4.1 Informations sur l'organisation de la compliance chez INROS LACKNER	19
4.2 Interlocuteurs	19
4.3 Système d'alerte	19

Note sur le genre

Nous utilisons des termes neutres en genre pour désigner les personnes lorsque cela est possible, sinon nous utilisons le masculin générique.

GESTION D'ENTREPRISE AXÉE SUR LES VALEURS



Gestion d'entreprise axée sur les valeurs

Nous réalisons les prestations d'ingénierie et d'architecture complexes de projets internationaux et, à ce titre, nous avons tout à fait conscience que l'action d'Inros Lackner doit être en conformité avec la législation et les réglementations. Nos valeurs constituent la base de notre culture d'entreprise. Dans toutes les décisions et actions commerciales, nos valeurs doivent être respectées tout comme la législation et les réglementations en vigueur dans le pays et à l'étranger. Nos valeurs sont notamment l'engagement, l'honnêteté, la responsabilité, la confiance, le respect, la tolérance et l'innovation.

Les règles de comportement de notre code de conduite s'appliquent à tous les collaborateurs d'Inros Lackner SE et des filiales et sociétés affiliées (ensemble « Inros Lackner »). Parmi les collaborateurs, sont également inclus la direction et tous les employés permanents et temporaires, y compris tous les collaborateurs indépendants. Les règles de conduite et les comportements attendus de nos partenaires commerciaux sont définis dans notre code de conduite pour les partenaires commerciaux.

Nous sommes un groupe indépendant et libre d'intérêts de tiers. Nous voulons travailler dans un esprit de tolérance et de respect avec les clients, les partenaires contractuels et les collaborateurs qui sont d'origines culturelles et nationales différentes. Nous sommes une entreprise d'envergure internationale. Nous sommes de ce fait soumis aux exigences de qualité les plus élevées, tant pour les actions avec l'extérieur que pour les relations internes.

Tous les collaborateurs sont ainsi responsables du respect des règles de conduite. Dans le monde moderne des affaires, la responsabilité est plus qu'un simple mot, elle constitue le fondement de nos actions et influence considérablement nos décisions. Être responsable signifie avoir conscience des effets de nos actions et en assumer les conséquences, tant pour nos collaborateurs et partenaires commerciaux que pour la société dans son ensemble. Il est évident pour nous de traiter chaque personne avec estime, considération et respect. Nous abordons toujours les problèmes qui surviennent avec l'idée de trouver la solution. Cela implique d'être ouvert à des perspectives et des points de vue différents.

Nous nous engageons à une communication ouverte, transparente et honnête. Nos responsables et managers prennent très au sérieux leur position de modèle s'agissant du respect des règles et ils favorisent une culture ouverte pour la gestion des erreurs. L'honnêteté et l'intégrité sont les fondements de notre action et la base d'une relation de confiance. Nous appliquons une politique de tolérance zéro en matière de mauvaise conduite. Tous les collaborateurs sont encouragés à signaler les comportements non conformes à notre code de conduite. Nous réagissons de manière appropriée et rapide à tout signalement de violation du code de conduite ou de mauvaise conduite.

Le code de conduite se réfère à d'autres directives internes à l'entreprise qui doivent également être respectées.

Dos



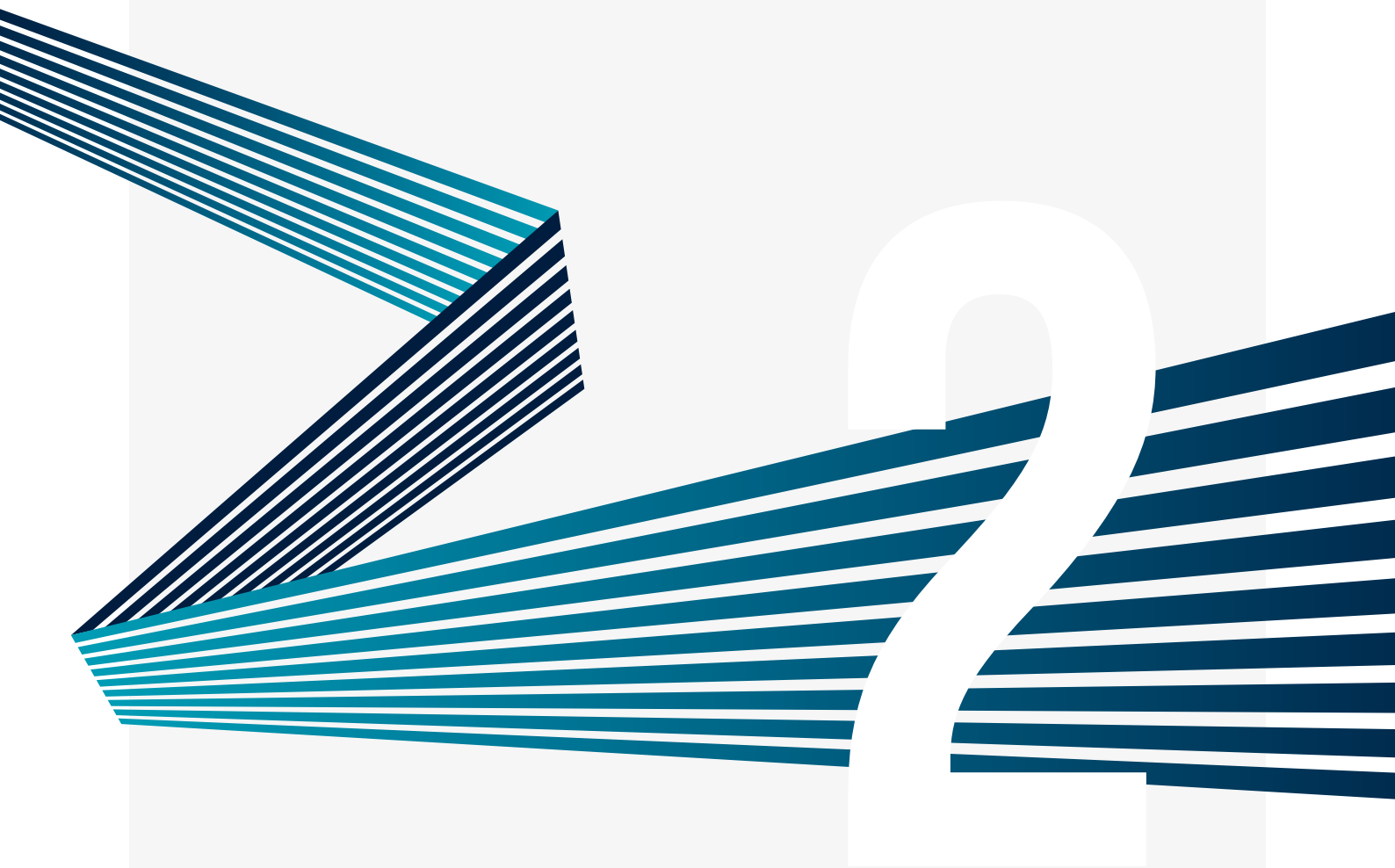
- ▶ Nous réfléchissons en profondeur à nos décisions.
- ▶ Nous prenons la responsabilité du respect de ce code de conduite.
- ▶ Nous soutenons et respectons nos collègues, nous nous engageons pour eux et nous abordons les conflits et les risques dans un esprit d'équipe.
- ▶ Nous sommes toujours conscients de notre position de modèle et nous nous comportons avec respect, intégrité et modestie.
- ▶ Nous encourageons le feedback direct et garantissons un environnement de confiance.

Don'ts



- ▶ Nous ne prenons pas de décisions dans la hâte et sans réfléchir.
- ▶ Nous n'ignorons pas les signes d'une possible discrimination.
- ▶ Nous ne répandons pas de rumeurs sur nos collègues.
- ▶ Nous ne nous dérobons pas à nos responsabilités et nous ne nous cachons pas derrière les hiérarchies.
- ▶ Nous ne partons pas du principe que nous savons déjà tout, car nous n'avons jamais fini d'apprendre.
- ▶

RÈGLES DE CONDUITE CHEZ INROS LACKNER



Règles de conduite chez INROS LACKNER

2.1 Respect de la législation et des normes internationales

Inros Lackner considère qu'une action d'entreprise durable est indissociable du respect des lois et des normes internationales. Celles-ci constituent les conditions cadres obligatoires de nos actions au quotidien. Inros Lackner est une entreprise d'envergure internationale et, de ce fait, ses responsables et managers doivent connaître les lois nationales en vigueur et les faire respecter dans leur domaine de responsabilité.

Si les réglementations nationales diffèrent des règles de conduite du présent code de conduite, la réglementation la plus stricte est celle qui s'applique. Dans toutes nos actions et décisions commerciales, nous respectons les lois et réglementations en vigueur des pays dans lesquels nous opérons. Un comportement respectueux de la loi est pour Inros Lackner une évidence.



La responsabilité nécessite des règles - l'intégrité commence par l'engagement.

2.2 Droits humains et coopération non discriminatoire

Le respect des droits humains est pour nous un bien précieux. Nous sommes convaincus que la réussite économique à long terme ne peut être atteinte que moyennant des actions éthiques et responsables. Dans notre activité d'entreprise, nous reconnaissons clairement notre responsabilité dans le domaine des droits humains et nous nous engageons à les respecter et à promouvoir leur respect. Nous reconnaissons la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les normes fondamentales du travail comprennent l'abolition du travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi que la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Tous les collaborateurs contribuent au respect des droits humains, ils les considèrent comme la référence de base et ils sont attentifs aux éventuelles violations de ces droits dans leur environnement. Si nécessaire, il faut informer les membres de la direction ou le service chargé de la compliance afin de clarifier la suite de la procédure.

Tous les êtres humains ont les mêmes droits, quels que soient leur origine, leur sexe, leur religion, leur appartenance nationale ou autres caractéristiques. Nous respectons les différents contextes, les différentes opinions et perspectives et nous créons un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement. Les responsables et managers portent à cet égard une responsabilité particulière car ils sont des modèles. La réussite d'Inros Lackner repose sur la qualité de la collaboration entre tous ses collaborateurs du monde entier. La collaboration se caractérise par l'ouverture, le respect, la tolérance et le professionnalisme. Inros Lackner considère la diversité comme une force et rejette toute forme de discrimination.

Le harcèlement sexuel et toute autre forme de harcèlement sont interdits. Les collaborateurs qui sont victimes de harcèlement ont le droit de se protéger, d'échapper au harcèlement et de signaler le comportement de harcèlement. Il ne s'agit alors nullement de savoir si la personne qui harcèle considère son propre comportement comme acceptable.

Les décisions sont prises de manière transparente et sur la base de critères objectifs afin de garantir que toutes les parties prenantes soient traitées équitablement et bénéficient de droits et d'opportunités appropriés. Nous attachons une grande importance à une communication ouverte et à une confrontation juste des différentes opinions afin de garantir une collaboration productive et basée sur la confiance.

Chaque membre de la direction d'Inros Lackner comprend sa position de modèle et doit veiller, dans son domaine de responsabilité, à un environnement exempt de discrimination et de harcèlement.

Inros Lackner applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard de toutes les violations des droits humains. Cela inclut notamment l'esclavage moderne et le travail des enfants, tant au sein de l'entreprise que tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Dos



- ▶ Nous veillons à identifier et à signaler les violations des droits humains.
- ▶ Nous traitons toutes les personnes avec respect et dignité.
- ▶ Nous tenons compte des opinions et des perspectives de toutes les personnes concernées et respectons leur point de vue..
- ▶ Si, dans le cadre de notre activité, nous avons l'impression que quelqu'un est exposé à un danger imminent, nous contactons immédiatement la police ou une autre instance compétente et nous informons simultanément Inros Lackner de l'incident..
- ▶ Nous veillons à ce que tous les collaborateurs et partenaires commerciaux soient traités de manière équitable et respectueuse.

Don'ts



- ▶ Nous n'ignorons pas les signes de violations des droits humains et n'hésitons pas à les signaler, même lorsqu'il s'agit des collaborateurs de nos partenaires commerciaux.
- ▶ Nous ne tolérons aucun comportement irrespectueux, discriminatoire ou de harcèlement.
- ▶ Nous ne prenons pas de décisions qui désavantagent les autres ou qui sont incompréhensibles.
- ▶ Nous ne tentons pas de résoudre la situation de façon arbitraire, nous utilisons les procédures officielles de signalement.

2.3 Liberté d'association et rémunération

La réussite économique d'Inros Lackner repose catégoriquement sur l'engagement, la qualification et la performance de ses collaborateurs. C'est pourquoi il nous tient à cœur d'offrir à nos collaborateurs une rémunération juste et de créer un environnement de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée. Nous respectons le droit de nos collaborateurs de former un syndicat ou tout autre organisme représentatif, ou d'y participer, et

nous favorisons la collaboration ouverte, équitable et constructive avec eux. Les directions des sociétés étrangères sont responsables du respect de la législation du travail en vigueur. Les dispositions nationales relatives à la durée maximale du travail doivent être impérativement respectées. Nos salaires et avantages sociaux sont au moins égaux aux exigences légales, ou sont supérieurs.

Nous avançons avec conviction, clarté et responsabilité.

2.4 Sécurité au travail et sécurité

Inros Lackner veille à un environnement de travail sûr et sain. Nous veillons pour cela au strict respect des règles et des pratiques de sécurité. Les mesures de prévention des accidents et la formation des collaborateurs sont un des piliers de nos efforts en matière de santé et de sécurité au travail. Sur chaque site, des collaborateurs sont chargés d'assurer la sécurité et la santé au travail. Ils contrôlent régulièrement les postes de travail et les équipements, ils signalent les anomalies aux responsables de la sécurité au travail et de la protection incendie, et ils indiquent les comportements imprudents. Les informations et les documents relatifs à la sécurité au travail sont disponibles sur SharePoint.

Nos services et nos produits sont toujours conformes aux normes de qualité les plus élevées, aux prescriptions techniques et aux exigences réglementaires. Nous veillons ainsi à ce que nos services et nos produits soient sûrs et conformes aux règles.

Dos



- ▶ Nous signalons immédiatement tout problème si nous constatons que la sécurité, la santé ou l'intégrité du lieu de travail sont menacées d'une manière ou d'une autre.
- ▶ Nous sommes toujours attentifs aux risques potentiels pour la santé et la sécurité et nous veillons à les éliminer ou à les minimiser avant de commencer le travail.
- ▶ Nous nous efforçons d'éviter absolument tous les accidents sur le lieu de travail et les maladies liées au travail.
- ▶ Nous portons la responsabilité de notre propre sécurité et de notre propre santé ainsi que de celles des autres.

Don'ts



- ▶ Nous ne faisons aucune exception aux directives et processus visant à protéger la santé et la sécurité.
- ▶ Nous n'acceptons aucun compromis sur ces thématiques.
- ▶ Nous signalons immédiatement les accidents à nos supérieurs ou aux responsables de la sécurité au travail.
- ▶ Si nous constatons qu'une personne travaille dans des conditions à risque, nous contactons également les personnes responsables.

2.5 Conflits d'intérêts

Chez Inros Lackner, nous prenons toujours nos décisions sur la base de critères objectifs, dans l'intérêt d'Inros Lackner. Tous les collaborateurs évitent les situations dans lesquelles leurs propres intérêts pourraient entrer en conflit avec ceux d'Inros Lackner. Les intérêts privés et professionnels doivent être séparés. Tout éventuel conflit d'intérêts doit être signalé. Si, par exemple, des décisions concernent également certains intérêts financiers ou commerciaux personnels, ou s'il existe des relations familiales ou des relations amicales étroites avec un partenaire commercial, le responsable ou manager direct doit en être informé afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

L'objectivité est la base. La responsabilité commence par la clarté.

Dos



- ▶ Si vous avez des questions, adressez-vous au service des ressources humaines ou au service Compliance.
- ▶ Pour que les conflits d'intérêts puissent être traités et documentés correctement, nous en donnons connaissance.
- ▶ Nous abordons ouvertement les éventuels conflits d'intérêts avec le responsable ou le manager direct.

Don'ts



- ▶ Nous évitons les situations qui pourraient donner l'impression que nos intérêts personnels influencent les décisions professionnelles.
- ▶ L'ignorance active et la dissimulation de conflits d'intérêts peuvent nuire non seulement à Inros Lackner, mais aussi aux personnes concernées.
- ▶ Toutes les informations pertinentes concernant un conflit d'intérêts réel ou potentiel doivent être signalées.



2.6 Lutte contre la corruption et gestion des gratifications

Inros Lackner ne tolère aucune forme de corruption. Nous ne nous laissons pas indûment influencer et n'accordons aucun avantage aux représentants d'institutions gouvernementales ou à nos partenaires commerciaux dans le but d'influencer indûment des décisions. Notre action est toujours empreintes d'intégrité. Inros Lackner applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption. Cela signifie qu'il est interdit à tous les employés de payer, d'offrir, de recevoir ou d'autoriser le paiement de pots-de-vin ou de dessous-de-table, directement ou par l'intermédiaire de tiers. Les cadeaux, les invitations ou les parrainages peuvent constituer des avan-

tages illicites s'ils dépassent les limites habituelles et raisonnables. En principe, ceux-ci ne doivent pas être accordés dans le cadre direct d'une décision commerciale, si cela peut donner l'impression d'une influence non autorisée. Il convient d'être particulièrement prudent dans les relations avec les fonctionnaires et les représentants élus, car les risques juridiques sont plus élevés.

Inros Lackner interdit les paiements dits de facilitation. Les paiements de facilitation sont des petites sommes d'argent non officielles versées à des fonctionnaires dans le but d'accélérer ou de déclencher des procédures administratives ordinaires. Les acti-

vités de sponsoring ne servent qu'à l'image d'Inros Lackner. Le rapport entre la prestation et la contre-prestation doit être raisonnable. Il est important d'éviter même tout ce qui ressemble à une influence non autorisée.

La directive interne de l'entreprise intitulée « Relations conformes aux règles avec les clients et les partenaires commerciaux » comporte d'autres dispositions qui doivent également être respectées. En cas de doute, il convient toujours d'informer le supérieur hiérarchique ou le service de conformité.

Dos



- ▶ Nous participons aux formations sur la compliance.
- ▶ Nous agissons toujours avec honnêteté et intégrité dans notre environnement professionnel et nous nous assurons que notre comportement est conforme aux lois anti-corruption et aux règles et normes internes.
- ▶ Nous veillons à ce que toutes nos décisions commerciales soient conformes aux dispositions légales et aux directives internes.
- ▶ Nous nous informons des règles internes avant d'offrir un cadeau ou une gratification à quelqu'un ou de l'inviter à un repas d'affaires ou d'accepter une telle gratification.
- ▶ Nous signalons les cadeaux ou les invitations qui dépassent la limite fixée.
- ▶ Dès que nous avons le moindre soupçon de corruption, nous le signalons immédiatement.
- ▶ Nous informons le service de la compliance lorsque nous recevons une information selon laquelle un partenaire commercial a reçu ou demandé un paiement illicite.

Don'ts



- ▶ Si un paiement ou un cadeau n'est pas autorisé par les règles internes, nous ne le contournons pas en faisant appel à un tiers.
- ▶ Nous n'acceptons pas de cadeaux de valeur, ni de sommes d'argent (même minimales), ni d'autres avantages financiers, et nous n'en accordons pas non plus à d'autres dans le but de procurer un avantage illicite. Les petits pots-de-vin destinés à accélérer les procédures administratives sont également interdits.
- ▶ Nous nous abstenons d'offrir des invitations et des cadeaux coûteux ou complexes, y compris des espèces, des bons d'achat ou d'autres cadeaux de valeur. Inversement, nous refusons de telles offres.
- ▶ Nous ne nous laissons pas corrompre et nous évitons tout comportement qui pourrait donner l'impression de corruption ou d'influence.

2.7 Concurrence loyale

Inros Lackner s'engage à appliquer une concurrence loyale et non faussée. Toute restriction à la libre concurrence est interdite. Nous traitons toujours nos partenaires commerciaux et nos concurrents de manière juste et nous ne concluons pas d'accords entravant la libre concurrence. En tant qu'acteurs du marché, nous agissons toujours librement et évitons toute apparence de comportement concerté. Les accords sur les prix ou l'échange d'informations confidentielles avec les concurrents sont interdits. Un comportement de concurrence déloyale peut nuire à la réputation de l'entreprise, mais aussi entraîner de lourdes amendes et des demandes de dommages et intérêts. Nos activités commerciales reposent toujours sur le principe de la performance, de l'économie de marché et de la concurrence loyale. Nous travaillons volontiers en concurrence avec d'autres entreprises, mais nous respectons toujours les lois et les normes éthiques. Notre réussite repose sur la performance et la qualité. Lors des réunions, des salons professionnels, des rencontres d'associations et des événements organisés par secteurs d'activités, nous ne partageons que les informations qui ne limitent pas la concurrence. Nous n'échangeons pas d'informations confidentielles sur le marché ou l'entreprise avec nos concurrents.

Dos



- ▶ Nous limitons les discussions avec les concurrents à des sujets généraux et non spécifiques.
- ▶ Nous veillons à ce que les informations internes d'Inros Lackner soient particulièrement protégées lorsque nous quittons notre lieu de travail ou lorsque nous travaillons sur des sites externes.
- ▶ Si des documents protégés par des droits d'auteur ou des documents confidentiels contenant des informations sur nos concurrents et leur appartenant ou appartenant à des tiers parviennent par inadvertance entre nos mains ou
- ▶ sont utilisés par nous, nous en informons immédiatement notre supérieur hiérarchique et le service de compliance.
- ▶ Nous ne consentons à des accords d'exclusivité ou à des clauses similaires qu'après consultation préalable du service de la conformité.

Don'ts



- ▶ Nous évitons de participer à des réunions au cours desquelles des concurrents partagent des données économiques sensibles.
- ▶ Nous évitons également de participer à des discussions portant sur la fixation des prix, le partage des marchés, les marges bénéficiaires ou les répartitions de clients.
- ▶ Nous n'utilisons pas de méthodes illégales pour obtenir des informations de nos concurrents.

2.8 Informations et documents financiers non publics

En qualité de prestataire de services d'envergure internationale, nous avons accès à des informations confidentielles qui peuvent avoir une influence considérable sur le cours des actions ou des obligations de nos partenaires commerciaux. Nous ne partageons ces informations confidentielles que si elles sont absolument nécessaires pour un projet concret. Dans le cas contraire, nous ne les partageons pas avec nos collègues ni avec des tiers et nous n'utilisons pas ces informations pour notre bénéfice personnel, car cela équivaldrait à un délit d'initié. Si vous n'êtes pas sûr que certaines

informations soient considérées comme des « informations non publiques », veuillez contacter les responsables de la compliance ou la direction avant de les transmettre ou de les utiliser à titre privé. Nous sommes également conscients de l'importance de la transparence du marché et nous reconnaissons que des documents financiers et commerciaux précis et fiables sont d'une importance cruciale pour toutes les entreprises. Nous respectons toutes les dispositions légales en matière de comptabilité et de rapports financiers.

2.9 Protection et sécurité des données

Le traitement responsable et fiable des données personnelles est un élément central de la culture d'entreprise d'Inros Lackner. Les données personnelles ne sont traitées que si et dans la mesure où les lois et réglementations locales le permettent. Nous veillons à limiter la collecte des données personnelles et à ce que les opérations de traitement soient transparentes afin de garantir un niveau uniforme de protection des données uniforme. Nous veillons à un échange de données sécurisé tout au long de la chaîne de création de valeur. Seuls les logiciels sous licence peuvent

être utilisés. Seuls des mots de passe sécurisés et les facteurs d'authentification sécurisés peuvent être utilisés. Nous garantissons la sécurité des données en prenant toutes les mesures qui conviennent en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations stockées. Inros Lackner a notamment pris des mesures techniques et organisationnelles (TOM) afin de protéger les données contre tout accès non autorisé, tout détournement ou toute perte. Il en va de même pour les données de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de nos collaborateurs. Nous sommes une

entreprise numérique et, de ce fait, nous sommes en permanence confrontés à de nouvelles cyberattaques, telles que le phishing, les ransomwares, le social engineering et les exploits zero-day. Nous restons vigilants et nous signalons immédiatement toute activité suspecte à nos responsables et managers. Nous ne traitons les données personnelles que sur une base légale et dans le respect des TOM. Nous protégeons ces données contre la perte, l'accès non autorisé, la divulgation et l'utilisation abusive afin de préserver les droits des personnes concernées.

Dos



- ▶ Toute violation de la protection des données doit être signalée immédiatement.
- ▶ Nous ne collectons des données personnelles que dans la mesure nécessaires à la réalisation d'objectifs légaux et légitimes.
- ▶ Notre technologie numérique est utilisée pour garantir la satisfaction de nos clients et développer la force de travail de nos collaborateurs.

Don'ts



- ▶ Nous ne collectons pas de données sensibles sans le consentement explicite de la personne concernée ni si cette collecte n'est pas prescrite par la loi.
- ▶ Nous ne considérons nullement que les données personnelles collectées dans un but précis peuvent être utilisées à d'autres fins.
- ▶ Nous ne partageons aucune information sensible.

2.10 Protection des biens, de la propriété intellectuelle et des secrets commerciaux

Nous gérons les actifs d'Inros Lackner avec soins, et nous respectons également les actifs de nos partenaires commerciaux. Les ressources d'entreprise d'Inros Lackner ne peuvent être utilisées qu'à des fins professionnelles. L'utilisation à des fins privées est exclue d'une manière générale, sauf si elle est exceptionnellement et expressément autorisée. Nous respectons la propriété intellectuelle

d'Inros Lackner ainsi que celle de nos clients, partenaires commerciaux et autres tiers. Cela inclut tous les brevets, les droits d'auteur, les marques et le savoir-faire. Toute utilisation non autorisée est à proscrire. Nous ne divulguons pas les secrets d'affaires et les informations confidentielles pendant la durée de la relation de travail avec Inros Lackner et également après la fin de celle-ci.

2.11 Contrôle des exportations et

Nous sommes une entreprise opérant à l'échelle internationale et, à ce titre, nous respectons les réglementations commerciales et les règles de sanctions applicables, notamment celles de l'Union européenne. Ce qui inclut les sanctions financières, commerciales et de voyage ainsi que les embargos visant des pays, des personnes, des organisations et des secteurs spécifiques. Les collaborateurs doivent immédiatement signaler au service Compliance ou à la direction dès qu'ils soupçonnent qu'une transaction ou un partenaire commercial pourrait être soumis à des sanctions. Les violations de lois relatives aux sanctions peuvent entraîner de graves conséquences juridiques et financières et nuire à la réputation de l'entreprise. Nous travaillons exclusivement avec des partenaires commerciaux qui ne figurent pas sur les listes de sanctions qui nous concernent, notamment le World Bank Listing of Ineligible Firms and Individuals, les listes de sanctions de l'UE et les listes BAFA.



© Robert Kneschke/stock.adobe.com

2.12 Prévention contre le blanchiment d'argent

Inros Lackner s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur pour éviter le blanchiment d'argent. Nous n'acceptons que l'argent provenant de sources légales. Tout indice de blanchiment d'argent, tel que des méthodes de paiement ou des comptes en fiducie inhabituels ou une confusion générale sur les paiements, doit être signalé aux responsables ou aux managers ou

au service Compliance. En outre, Inros Lackner ne traite qu'avec des clients de confiance opérant dans des secteurs d'activité légaux. Inros Lackner refuse en outre de traiter des affaires qui permettent à des partenaires commerciaux ou à des tiers de commettre ou de favoriser l'évasion fiscale. Les remboursements à des tiers ne peuvent être effectués que sur le compte de paiement initial.

Dos



- ▶ Avant d'établir une relation d'affaires avec de nouveaux clients, nous vérifions minutieusement les exigences de l'AML (Anti-Money Laundering - lutte contre le blanchiment d'argent) et du KYC (Know Your Customer - connaissance du client).
- ▶ Il faut s'assurer que les clients existent réellement et que leurs fonds proviennent de sources légales.
- ▶ Une attention particulière doit être portée aux clients qui ont des liens avec des personnes politiquement exposées ou des fonctionnaires.
- ▶ En outre, il convient d'être attentif aux indicateurs d'une éventuelle fraude fiscale.

Don'ts



- ▶ Nous n'acceptons pas les paiements des clients qui ne proviennent pas des comptes clients officiels.
- ▶ Les accords ne peuvent être conclus que si les aspects financiers et les systèmes sont clairement et suffisamment documentés.
- ▶ Nous veillons à ne pas nous engager dans une relation client et à ne pas poursuivre des relations existantes sans autorisation de l'AML (Anti-Money Laundering - lutte contre le blanchiment d'argent).
- ▶ Nous nous abstenons de collaborer avec des clients dont la structure de propriété n'est pas claire ou pas compréhensible.

2.13 Coopération dans la chaîne d'approvisionnement

Chez Inros Lackner, nous veillons, lors du choix de nos partenaires commerciaux, à ce qu'ils respectent également les principes de notre code de conduite. Nous avons défini, dans notre code de conduite, les règles de conduite que doivent suivre les partenaires commerciaux. Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux avec soin et sur la base de critères objectifs. Tous les collaborateurs d'Inros Lackner représentent nos valeurs et s'engagent à les respecter vis-à-vis des entreprises de notre chaîne d'approvisionnement. Dans le processus d'achat, nous impliquons les services compé-

tents à un stade précoce et nous nous efforçons d'atteindre les objectifs fixés. Les paiements ne sont effectués que pour les prestations effectivement fournies et ils doivent être appropriés. Comme nous travaillons fréquemment avec des tiers, nous nous assurons, par le biais d'une évaluation approfondie des risques, qu'ils partagent notre politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption. Nous surveillons la coopération afin de nous assurer que les tiers respectent les normes de qualité et d'intégrité requises.

2.14 Protection de l'environnement

Nous sommes une entreprise opérant à l'échelle mondiale et, à ce titre, nous avons la responsabilité de garantir la compatibilité environnementale et la durabilité de nos produits et de nos sites. Dans le cadre de notre activité professionnelle, nous veillons aux intérêts de la protection de l'environnement et nous utilisons les ressources et l'énergie de manière responsable. Nous veillons à ce que nos activités impactent le plus faiblement possible l'environnement et qu'elles soient toujours conformes à la législation environnementale en vigueur. Notre responsabilité en matière de protection de l'environnement s'étend à toutes nos activités et à l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Nous nous efforçons de gérer nos entreprises en toute sécurité, de réduire en permanence l'impact environnemental de nos activités et de contribuer activement à la protection de l'environnement et du climat ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles.

Nous nous engageons à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables et nous attendons de nos prestataires de services et de nos fournisseurs le respect des standards similaires en matière de droits humains, de protection de l'environnement et de conditions de travail. Nous intégrons les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos décisions. Nous sommes convaincus que les pratiques commerciales durables et responsables créent de la valeur à long terme et minimisent les risques pour toutes les parties prenantes.

Dos



- ▶ Nous signalons immédiatement toute situation susceptible de causer un impact environnemental local.
- ▶ Nous veillons à respecter les réglementations et les règles locales visant à réduire les nuisances environnementales, par exemple en optimisant la consommation d'énergie ou en triant correctement les déchets.
- ▶ Nous exigeons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils améliorent leur bilan environnemental et qu'ils respectent les lois sur la protection de l'environnement ainsi que les exigences spécifiques d'Inros Lackner.

Don'ts



- ▶ Nous n'acceptons pas de pratiques nuisibles à l'environnement de la part de nos partenaires commerciaux qui seraient interdites chez Inros Lackner.
- ▶ Lorsque le tri des déchets est possible, nous veillons à ne pas mélanger les types de déchets.

LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU CODE DE CONDUITE



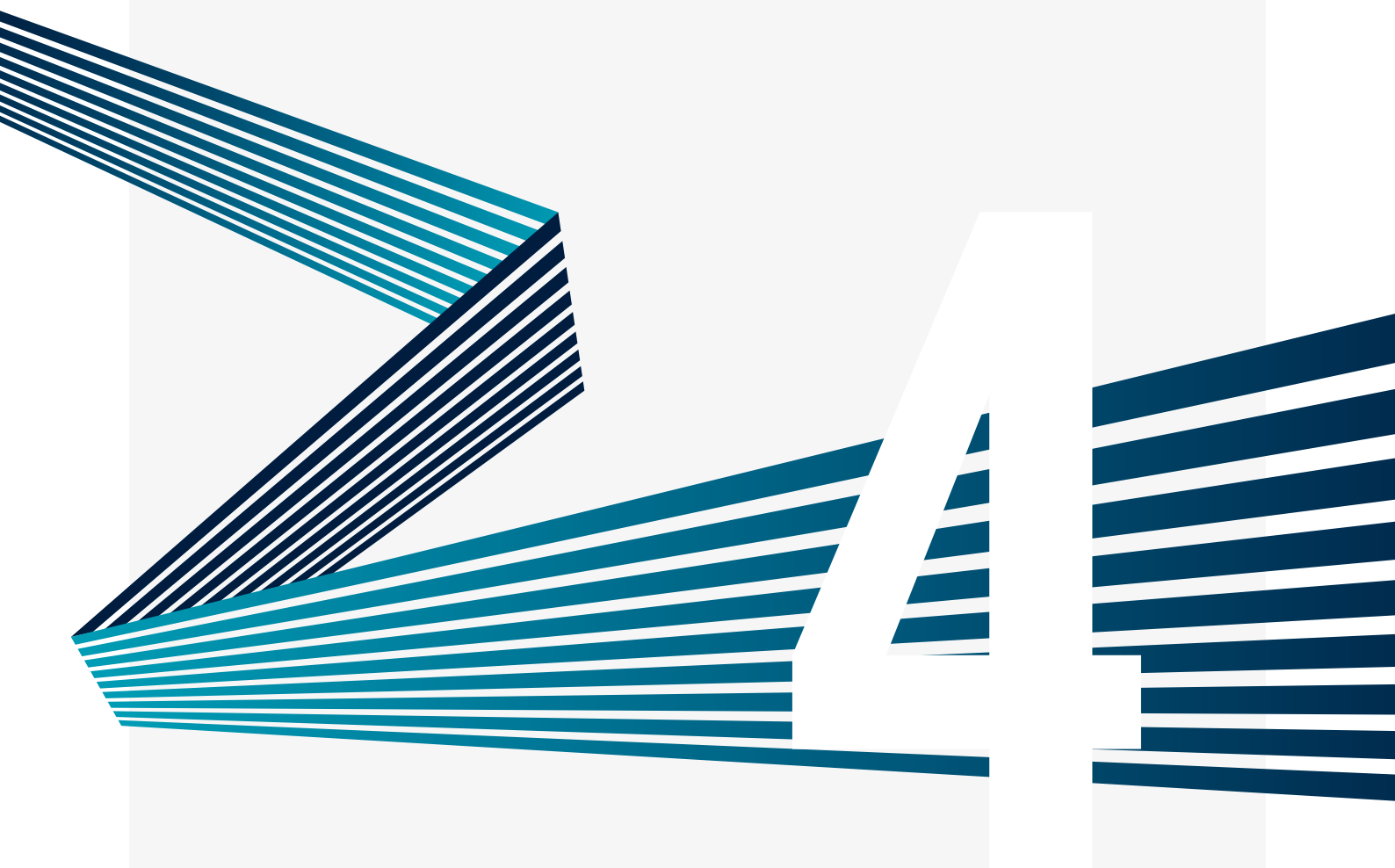
Le caractère obligatoire du code de conduite

Ce code de conduite établit un cadre obligatoire qui s'applique à tous les collaborateurs d'Inros Lackner. Il nous aide à prendre des décisions éthiques et à agir de manière responsable et dans le respect des règles. La violation des lois, des prescriptions ou des règlements internes n'a pas sa place chez Inros Lackner. Elle va à l'encontre de notre culture, des valeurs de notre entreprise et de ce que nous attendons de nous-mêmes et de nos partenaires commerciaux. Ces violations représentent un risque considérable pour Inros Lackner en termes d'amendes, de pénalités, de dommages-intérêts et de perte de réputation, et elles constituent en outre un risque particulier de responsabilité pour leurs auteurs. En tant que collaborateurs, vous connaissez le code de conduite obligatoire. Tous les collaborateurs, y compris les membres de la direction, ainsi que tous les employés permanents et temporaires, y compris tous les collaborateurs indépendants sont soumis au code de conduite. Les infractions aux règles de conduite formulées ici peuvent avoir des conséquences en matière de droit du travail.

L'action éthique est un idéal, mais aussi notre standard.



LA COMPLIANCE CHEZ INROS LACKNER



La compliance chez INROS LACKNER

4.1 Informations sur l'organisation de la compliance chez INROS LACKNER

Le présent code de conduite est l'élément central du système de compliance d'Inros Lackner. Tous les collaborateurs sont responsables du respect des règles de conduite et de la mise en œuvre des valeurs de l'entreprise. Le respect des valeurs de tous les collaborateurs est au cœur de notre culture de la compliance. Nos responsables et managers occupent une position de modèle à cet égard. Ils veillent notamment à faire respecter les valeurs et les règles de conduite au sein de leurs équipes et à les intégrer dans les routines, les décisions et les actions quotidiennes. Ils veillent également à ce que les exigences légales et les règles internes soient communiquées à leurs équipes, par exemple par le biais de formations.

4.2 Interlocuteurs

Dans le travail au quotidien, il peut à tout moment se présenter des situations où nous ne sommes pas sûrs du comportement correct à adopter. Les règles de comportement définies dans ce code de conduite visent à aider à remettre en question ses propres décisions et actions et à les accorder avec les valeurs d'Inros Lackner. Si vous avez des questions ou des doutes, veuillez vous adresser à votre responsable ou votre manager.

Vous pouvez également contacter la responsable centrale Compliance à l'adresse suivante : eugenia.parassidi@inros-lackner.de

Vous pouvez contacter le responsable externe Compliance, l'avocat Dr. Philipp Horrer, à l'adresse suivante : horrer@h2w-strafrecht.de

4.3 Système d'alerte

Nous encourageons tous les collaborateurs à signaler rapidement toute violation de législation ou de règle interne à leurs responsables et managers ou à notre service Compliance. Nous comprenons toutefois qu'il peut y avoir des cas où les personnes qui donnent des informations souhaitent rester anonymes ou doivent être particulièrement protégées. Nous avons mis en place un système d'alerte spécialement à cet effet. Les soupçons de violation de la législation en vigueur et les violations graves des règles internes peuvent être signalés ici de manière protégée.

Des mesures techniques et des processus définis permettent de protéger la confidentialité et l'anonymat des personnes qui signalent des cas. Toutes les personnes impliquées sont tenues au secret professionnel. Nous protégeons le dénonciateur de tout désavantage ou de toute sanction qu'il pourrait subir en raison d'un signalement de bonne foi. Signalez les incidents. Soyez respectueux du système. Faites confiance à votre protection particulière en tant que lanceur d'alerte (whistleblower). N'hésitez pas à contacter le service Compliance si vous avez des questions. Ne détournes pas le regard. N'abusez pas du système d'alerte et ne simulez pas d'incidents de manière malveillante pour nuire à autrui.

Vous trouverez le système d'alerte sur le lien suivant ou sur notre site web : <https://whistlefox.heuking.de/start/inroslackner/de/423EF50D3A34B0120499015A676AD8ED>

Si vous avez des questions sur ce code de conduite ou sur le thème de la compliance, n'hésitez pas à contacter votre supérieur hiérarchique ou la responsable de la compliance.

Nous vous remercions pour votre soutien !



INROS-LACKNER.DE

Berlin | Brême | Cottbus | Dresde | Essen | Fribourg | Garbsen | Hambourg | Hanovre | Jena | Karlsruhe | Magdebourg | Munich | Osnabrück | Potsdam | Rostock | Sarrebruck | Schwerin | Stralsund | Stuttgart | Weimar | Bénin | Guinée | Inde | Cambodge | Cameroun | Kenya | Congo | Mozambique | Pakistan | Sénégal | Tanzanie | Togo | République tchèque | Vietnam